

VENDEUR

Dénomination : **Pony Planet**
Nom : **Laurence ROGER**
Adresse : 135 rue Flandres Dunkerque
CP Ville : 62350 ROBECQ
Port. : 06 16 81 23 76
Email : contact@pony-planet.fr

ACHETEUR

Dénomination :
Nom :
Adresse :
CP Ville :
Téléphone :
Email :

JUMENT

Nom :
Numéro Sire :
Mois du terme : / 2025
Ou : Actuellement vide

CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénomination :
Adresse :
CP Ville :
Nom :
Téléphone :

CONDITIONS DE VENTE 2025 : Ulk d'été

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :



À la Réservation :

150,00 € TTC - Réservation

(dont TVA 5,5 %)

Au Solde :

500,00 € TTC - Poulain Vivant 48h

(dont TVA 5,5 %)

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné de 1 chèque à l'ordre de : Laurence ROGER - Elevage d'été

- Un chèque pour le Solde de Saillie encaissable **Poulain Vivant 48h**

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de Mise en Place de la semence sont à la charge de l'acheteur, en plus du prix de saillie.

Centre de Stationnement : **Élevage d'Été - Laurence ROGER - 135 rue Flandres Dunkerque - 62350 ROBECQ**
06 16 81 23 76

IAC

À la Réserve :

150,00 € TTC - Réserve

(dont TVA 5,5 %)

Au Solde :

500,00 € TTC - Poulain Vivant 48h

(dont TVA 5,5 %)

Transport :

132,00 € TTC - Transport

(dont TVA 20 %)

Ce contrat donne droit à 4 doses de 3 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur.

La réserve de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné des 2 chèques à l'ordre de : **Laurence ROGER - Elevage d'été**

- Un chèque pour la Réserve + Transport encaissable **à la réserve, non reportable**
- Un chèque pour le Solde de Saillie encaissable **Poulain Vivant 48h**

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'**I.F.C.E.**. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur **après encaissement du chèque**, soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours. Le chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance.

Fait en double exemplaires à : , le :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur :
Avec la mention
«Lu et approuvé»